

RÈGLEMENT DE COURSE

EARTH RUN BY COFICAB – 2^{ème} ÉDITION

Dimanche 15 novembre 2026 – Sidi Hassine, Tunis

Article 1 – Objet de l'événement

Earth Run by COFICAB est un événement sportif qui rassemble les passionnés de course autour de valeurs fortes : sport, solidarité, convivialité et engagement pour un environnement durable.

La 2^{ème} édition se déroulera le **dimanche 15 novembre 2026** et comprendra trois courses :

- **10 km** (Challenge)
- **5 km** (Sport pour tous)
- **1 km** (Kids)

La participation à l'événement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 – La cause de l'événement

Earth Run by COFICAB est un événement sportif et solidaire qui place le sport au service d'une cause environnementale et sociétale.

À travers cette initiative, COFICAB souhaite contribuer à la **transition énergétique des écoles de Sidi Hassine** en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et en sensibilisant les jeunes générations aux enjeux de la protection de l'environnement.

La première édition de **Earth Run**, organisée en 2025, a permis de concrétiser un projet d'**autonomisation énergétique par l'énergie solaire de deux écoles de Sidi Hassine**.

La 2^{ème} édition, prévue le **15 novembre 2026**, s'inscrit dans la continuité de cette démarche, avec l'ambition de renforcer l'impact environnemental et sociétale de l'événement et de mobiliser les participants, partenaires et sponsors autour d'une même conviction :

Faire du sport un levier d'engagement pour un avenir plus durable.





Article 3 – Conditions de participation

La participation est ouverte aux personnes inscrites conformément aux conditions définies par l'organisateur.

Chaque participant doit fournir des informations exactes lors de son inscription et respecter les conditions d'âge applicables à chaque course.

Pour la **Kids Run 1 km**, la participation est soumise à l'autorisation du parent ou du représentant légal.

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'annuler une inscription en cas d'informations incomplètes, incorrectes ou non conformes.

Article 4 – Inscriptions

L'inscription est effectuée en ligne selon les modalités communiquées par l'organisateur.

Une confirmation d'inscription est envoyée au participant après validation de son inscription.

L'inscription est **personnelle et nominative**. Le transfert ou la cession d'un dossard à une autre personne est interdit.

Les inscriptions se feront uniquement via la plateforme d'inscription en ligne accessible sur le site internet de l'événement www.earthrun.tn

Les inscriptions peuvent être clôturées dès que le nombre maximal de participants fixé par l'organisateur est atteint.

Article 5 – Dossards

Le dossard est obligatoire et doit être porté de manière visible pendant toute la durée de la course.

Il ne doit être ni plié, ni modifié, ni masqué.

Tout participant sans dossard visible pourra être exclu de la course.



Les modalités, dates et lieux de retrait des dossards seront communiqués ultérieurement par l'organisateur.

Article 6 – Départs

Les horaires prévisionnels des départs sont les suivants :

- **08h50 : départ du 10 km**
- **09h00 : départ du 5 km**
- **09h10 : départ de la Kids Run 1 km**

Les participants doivent se présenter dans la zone de départ suffisamment à l'avance afin de respecter les consignes de l'organisateur.

Les horaires peuvent être exceptionnellement modifiés pour des raisons de sécurité, de circulation, de conditions météorologiques ou pour toute autre raison liée au bon déroulement de l'événement.

Article 7 – Parcours et sécurité

Les participants doivent rester sur le parcours officiellement balisé et respecter les instructions des organisateurs, bénévoles, agents de sécurité et autorités compétentes.

Il est interdit de couper le parcours ou d'emprunter un itinéraire différent de celui prévu.

Article 8 – Assistance et ravitaillement

Des points de ravitaillement et/ou d'assistance seront installés sur le parcours et dans la zone d'arrivée selon le besoin.

Les participants sont invités à adopter un comportement responsable et à utiliser les espaces prévus pour jeter leurs déchets.

Dans le cadre de l'engagement environnemental de **Earth Run**, les participants sont encouragés à limiter autant que possible l'utilisation de plastique et à préserver la propreté des parcours.

Article 9 – Classement et récompenses

Un classement sera établi sur la base des résultats officiels enregistrés par le dispositif de chronométrage.

Pour être classé, le participant doit effectuer intégralement le parcours correspondant à son épreuve et franchir la ligne d'arrivée dans les conditions prévues par le règlement.

Des récompenses seront attribuées conformément aux catégories :

1/ Le scratch :

Les 3 premiers coureurs du parcours 10 km

Classement Hommes :



- ✓ 1500 DT pour le 1^{er}
- ✓ 1000 DT pour le 2^{ème}
- ✓ 500 DT pour le 3^{ème}

Classement Hommes :

- ✓ 1500 DT pour la 1^{ère}
- ✓ 1000 DT pour la 2^{ème}
- ✓ 500 DT pour la 3^{ème}

Les 3 premiers coureurs du parcours 5 km

Classement Hommes :

- ✓ 750 DT pour le 1^{er}
- ✓ 500 DT pour le 2^{ème}
- ✓ 250 DT pour le 3^{ème}

Classement Hommes :

- ✓ 750 DT pour la 1^{ère}
- ✓ 500 DT pour la 2^{ème}
- ✓ 250 DT pour la 3^{ème}

Les 3 premiers coureurs du parcours 1 km (Kids)

Classement Hommes :

- ✓ 200 DT pour le 1^{er}
- ✓ 150 DT pour le 2^{ème}
- ✓ 100 DT pour le 3^{ème}

Classement Hommes :

- ✓ 200 DT pour la 1^{ère}
- ✓ 150 DT pour la 2^{ème}
- ✓ 100 DT pour la 3^{ème}

2/Les Masters

Concernant les catégories masters, des cadeaux seront remis aux 3 premiers coureurs hommes et aux 3 premières coureuses femmes du parcours 10km, pour chacune des catégories d'âge suivantes :

- Catégorie d'âge 40– 49 ans (Master 1)

- Catégorie d'âge 50– 59 ans (Master 2)
- Catégorie d'âge 60 ans et + (Master 3)

Article 10 – Comportement des participants

Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les bénévoles, les organisateurs et les autorités.

Article 11 – Responsabilité et santé

Chaque participant doit s'assurer qu'il est en condition physique compatible avec la course à laquelle il participe.

Il appartient à chaque participant de prendre les précautions nécessaires concernant son état de santé et sa capacité à pratiquer une activité sportive.

L'organisateur mettra en place les moyens de sécurité et de premiers secours prévus dans le cadre de l'événement.

En cas de problème médical pendant la course, le participant doit immédiatement solliciter l'assistance des équipes de secours ou des membres de l'organisation.

Article 12 – Assurance

L'organisateur met en place les dispositions d'assurance nécessaires à la couverture de l'événement, conformément aux exigences applicables et aux conditions prévues pour cette manifestation.

Les participants doivent respecter l'ensemble des consignes de sécurité et des dispositions communiquées par l'organisateur.

Article 13 – Conditions météorologiques et circonstances exceptionnelles

L'organisateur peut décider de reporter, interrompre, modifier ou annuler tout ou partie de l'événement en cas de conditions météorologiques défavorables, de risque pour la sécurité, de décision des autorités ou de circonstances exceptionnelles.

Article 14 – Droit à l'image

Dans le cadre de l'événement, des photographies et vidéos peuvent être réalisées par l'organisateur ou ses partenaires à des fins de communication et de promotion de **Earth Run by COFICAB**.

En participant à l'événement, chaque participant reconnaît être susceptible d'apparaître sur des supports de communication liés à l'événement, sous réserve des droits et dispositions légales applicables.

Article 15 – Protection de l'environnement



Earth Run s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de responsabilité environnementale.

Les participants s'engagent notamment à :

- Ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- Utiliser les poubelles et zones de collecte mises à disposition.
- Respecter les espaces publics et l'environnement.

Article 16 – Acceptation du règlement

L'inscription à **Earth Run by COFICAB – 2ème édition** implique l'acceptation du présent règlement.

Le participant s'engage à respecter les consignes de l'organisateur ainsi que les décisions prises pour garantir la sécurité et le bon déroulement de l'événement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement lorsque cela est nécessaire, notamment pour des raisons de sécurité, d'organisation ou de conformité aux exigences des autorités compétentes.